

## Communiqué de presse

Tunis, le 03 octobre 2024

### La Bourse de Tunis : Digitalisation du processus d'enregistrement des transactions en Bourse

Dans le cadre de la digitalisation de ses services fournis et en réponse aux attentes de ses parties prenantes, la Bourse de Tunis, après concertation avec les structures du marché financier, annonce que la date de mise en production de la plateforme électronique de dépôt des dossiers d'enregistrement\* est fixée pour le **mercredi 16 octobre 2024**.

Baptisée « **SDX-Bourse** », cette plateforme hautement sécurisée est destinée aux intermédiaires en bourse afin de faciliter le processus de dépôt des dossiers de demandes d'enregistrement, d'améliorer les délais de leurs traitements et de limiter les déplacements. Ainsi, la plateforme offrira aux intermédiaires en bourse le service de dépôt et de suivi de l'état d'avancement du traitement des dossiers de demandes d'enregistrement à distance. Chaque intermédiaire en bourse disposera d'un espace privé de stockage de tout document déposé ou délivré par la Bourse de Tunis.

Une mesure d'ordre intérieur précisant les modalités pratiques de dépôt des dossiers d'enregistrement sera publiée par la Bourse de Tunis.

---

\* En application des dispositions de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, tout transfert de propriété sur valeurs mobilières effectué hors des marchés de la Bourse doit être soumis à une formalité d'enregistrement en Bourse.